

TL.-
 REPUBLIQUE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-325 DU 17 JUILLET 1997
 portant nomination au Ministère
 de la Fonction Publique, du Travail
 et de la Réforme Administrative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°96-608 du 27 Décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

SUR Proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juin 1997

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative.

- Conseiller Technique à la Fonction : Monsieur Paul LOKO LOKOSSOU
 Publique

.../...

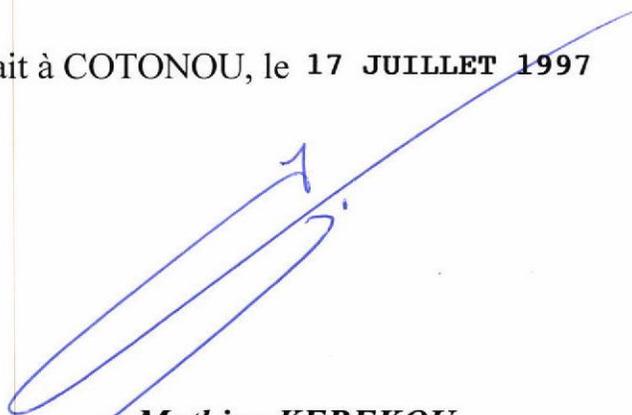
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur Idrissou BOUKARI
- Directeur des Tests, Examens et Concours : Monsieur Sanni Mama GOMINA
- Directeur Départemental de la Fonction Publique et du Travail de l'ATACORA : Monsieur Bio Obiogui Julien
- Directeur Départemental de la Fonction Publique et du Travail de l'ATLANTIQUE : Monsieur Sané IBRAHIM
- Directeur Départemental de la Fonction Publique et du Travail du BORGOU : Monsieur Tamou Gounou Chabi Bio
- Directeur Départemental de la Fonction Publique et du Travail du MONO : Monsieur Séraphin GANGNON
MONTCHO
- Directeur Départemental de la Fonction Publique et du Travail de l'OUEME : Madame ABOH Inès épouse HOUESSO
- Directeur Départemental de la Fonction Publique et du Travail du ZOU : Monsieur Philippe MAMAH

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 17 JUILLET 1997

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
 les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



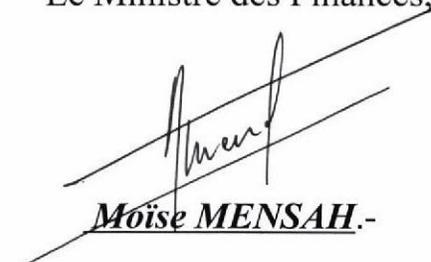
Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre de la Fonction Publique,
 du Travail et de la Réforme Admi-
 nistrative,



Assouma YACOUBOU.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MFPTRA 4 MF 4
 Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGGDDI 5 BN-
 DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP 3
 Intéressés 9 JO 1.-